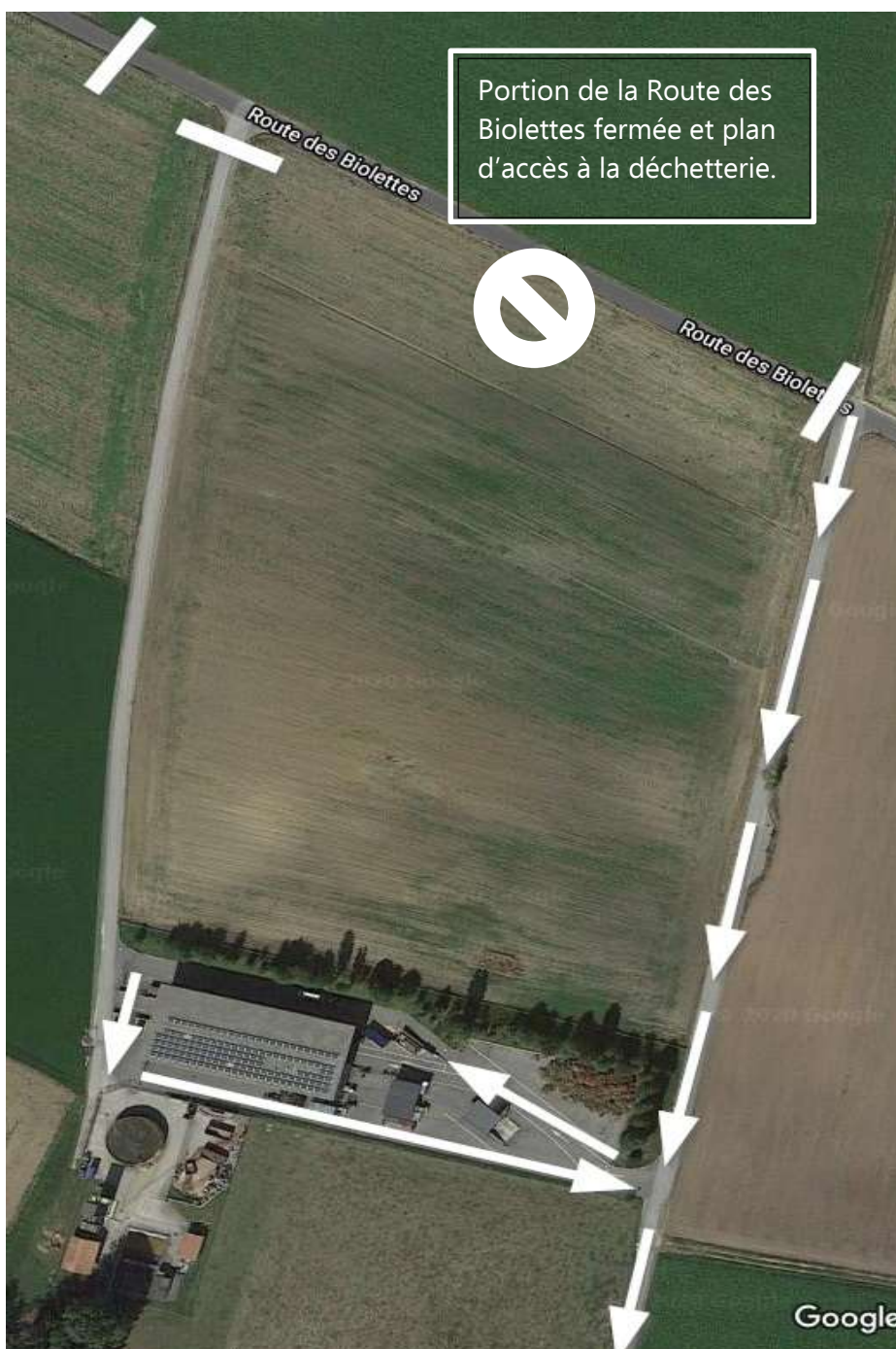




Fermeture partielle de la route des Biolettes – Morrens

La Municipalité vous informe qu'en raison de la réalisation de travaux du **lundi 12 octobre au vendredi 23 octobre 2020**, la portion de la route des Biolettes située sur la commune de Morrens sera totalement fermée à la circulation. Un plan d'accès et de circulation est mis en place pour la déchetterie de Praz-Faucon.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.



DATES D'INTERVENTION

Du 13 au 23 octobre 2020

DEVIATIONS MISES EN PLACE

- Un sens de circulation sera mis en place pour accéder et sortir de la déchetterie.



Entreprises - Registre communal

La Municipalité rappelle que selon la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et son règlement d'application (RLEAE), toute entreprise qui a une activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, quelle que soit sa forme juridique, **doit s'inscrire au registre communal** au moyen du formulaire d'inscription « Données pour le registre des entreprises ».

Sont considérés comme tels :

- Toutes les entreprises ;
- Les succursales et autres établissements secondaires, dépôts, locaux de vente notamment.

Les entreprises déjà inscrites au Registre communal peuvent mettre à jour leur données via le formulaire de mise à jour des données qui sera envoyé prochainement par courrier.

Les entreprises qui ne sont pas encore inscrites sont priées de remplir le formulaire « Etablissement d'une entreprise sur le territoire communal » disponible au guichet de l'Administration ou sur le site Internet sous « Administration – prestations communales ».

Ayant à cœur d'encourager le consommateur et le vivre local de la population et d'associer les entreprises de la commune à certains projets en lien avec leurs activités, il est important que ce Registre soit à jour.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

COVID-19 – Port du masque obligatoire au guichet de l'Administration communale

Suites aux annonces du Conseil d'État vaudois, la Municipalité a introduit l'obligation du port du masque au guichet de l'Administration communale.

Nous rappelons également qu'il est recommandé aux usagers-ères **de favoriser les contacts par téléphone, courriel ou courrier**. Si toutefois il vous est nécessaire de vous présenter en personne au guichet, nous vous prions de bien vouloir **vous y rendre seul-e (et si possible sans enfant)** et de privilégier les **paiements par carte bancaire**. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Horaires d'ouverture du guichet :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 – 11h45

Mercredi : 7h30 – 11h45 puis 13h15 – 16h30

Courriel : info@cugy-vd.ch

Téléphone : 021 731 22 44

Directives aux organisateurs de manifestations

La Municipalité a publié sur le site Internet sous « Actualités » une synthèse des dernières **Directives cantonales relatives à l'organisation de manifestations publiques et privées**, ainsi que les liens des Directives officielles fédérales et cantonales.

Plus d'informations : www.cugy-vd.ch